

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 14 MARS 2019

PRESENTS : M. LE DIGABEL, PLATEL, POUGET, BOURBLANC, CHESNAIS, DECAUX, HERMAND, BASSET, Mmes COUDRIN, BLOURDIER, ALVES, FORTIN, PHIPPEN, NOEL

POUVOIRS : Mme DUPUIS à M. LE DIGABEL

Mme COLIN à M. BASSET

M. HALLAIS à M. HERMAND

M. CROZET JOURDAIN à M. PLATEL

ABSENTE : Mme BENZIMRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PLATEL

Emargement du compte rendu du 25 Février 2019 : Remarque de Mme ALVES. Faute de frappe. Lire officiel au lieu de officier.

Membres du conseil d'administration du CCAS :

PRESENTS : M LE DIGABEL, Mmes COUDRIN, ALVES, NOEL, RONZEAU, VINCE

POUVOIR : Mme WALLAYS à Mme COUDRIN

I – DELIBERATIONS :

1-1) COMPTE DE GESTION 2018 de Madame le Receveur Municipal - Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Approbation

Rapporteur : M. le Maire : Président du Conseil d'Administration.

Le conseil d'Administration doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable municipal du 01 Janvier au 31 Décembre 2018.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 11482.08 €

- Recettes : 12 000.00 €

Madame le Receveur municipal confirme l'exactitude de ces chiffres.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du CCAS dressé pour l'année 2018 par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur.

1-2) COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2018 du CCAS : Approbation

Rapporteur : M. le Maire : Président du conseil d'Administration.

Le conseil d'Administration du centre communal d'action sociale (CCAS) lors de sa réunion du 13 Février 2019 a étudié le CA 2018 qui fait apparaître un résultat de 517.92 €.

Aucune remarque n'a été effectuée par les membres.

La parole est donnée à madame le Receveur Municipal pour la lecture des résultats du CA 2018 qui fait apparaître :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 11482.08 €

- Recettes : 12 000.00 €

Résultat : + 517.92 €

L'excédent reporté au 01 Janvier 2018 était de 3 241.52 € soit un résultat net au 31 Décembre 2018 de 3759.44 €.

Avant le vote, le président quitte la salle.

Désignation par les membres d'un président de séance : Madame COUDRIN est élue à l'unanimité.

Après délibération, le conseil d'administration, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du CCAS.

(Vote : 6 Voix Pour)

1-3) AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET CCAS 2018

Rapporteur : M. le Maire, président du Conseil d'Administration.

Avant le vote du Budget Primitif 2019, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats. Pour cela, il faut tenir compte des reports et des restes à réaliser à savoir :

- Résultat du compte administratif 2017 :	3 241.52 €
- Résultat de l'exercice 2018 :	<u>517.92 €</u>
Total :	3 759.44 €

Considérant que le BP du CCAS ne comprend qu'une section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement global cumulé sera reporté à la ligne 002 : 3759.44 €.

Après délibération, le conseil d'administration décide de l'affectation de l'excédent de 3 759.44 € à la ligne 002 du BP 2019.

(Vote : 7 Voix Pour).

Arrivée de Mme BLOURDIER à 19 h 10.

1-4) BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 du CCAS : Approbation

Rapporteur : Mme COUDRIN, Vice-présidente du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration du CCAS réuni le 13 Février 2019 a, à l'unanimité, décidé de reconduire pour 2019 les actions suivantes :

- FACILITER le maintien à domicile des personnes :
 - Contrat présence verte : prise en charge de :
 - 5 €/mois aux personnes imposables,
 - 10 €/mois aux personnes non imposables de la ligne 14 de l'avis d'imposition,
 - 100% des frais d'installation.
 - Portage des repas à domicile avec une attribution de 1.10 €/repas aux personnes non imposables.
- ATTRIBUER un bon de Noël aux Courcelloises et Courcellois de plus de 66 ans au 31 Décembre 2019 d'un montant de 27 €,
- FACILITER l'accès à la culture par une participation de 0.30 € par ticket de cinéma.

La parole est donnée à Madame le Receveur Municipal pour la présentation du BP 2019.

Le Budget Primitif est arrêté en recettes et dépenses de fonctionnement à 15 759.44 €.

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité le BP 2019 du CCAS.

(Vote : 7 Voix Pour)

1-5) COMPTE DE GESTION 2018 DE MME LE RECEVEUR MUNICIPAL, BUDGET COMMUNAL : Approbation

Rapporteur : M. BOURBLANC

Le conseil municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable municipal du 01 Janvier au 31 Décembre 2018 avant le vote du compte administratif :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
<u>Dépenses</u> : 978 551.79 €	<u>Dépenses</u> : 343 024.13 €
<u>Recettes</u> : 1 127490.44 €	<u>Recettes</u> : 324 135.13 €

Madame le receveur confirme l'exactitude de ces chiffres.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur.

1-6) COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2018 DU BUDGET GENERAL : Approbation

Rapporteur : M. BOURBLANC

La situation des comptes a été examinée et étudiée par la commission « Budget Finances » lors de ses réunions des 12 et 21 Février 2019.

Aucune remarque, ni observation n'ont été formulée par les membres qui ont émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Les membres du conseil, lors d'une réunion de travail le 26 Février 2019 ont examiné le CA 2018.

La parole est donnée à Madame le Receveur pour la lecture des résultats du CA 2018 qui fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 978 551.79 €

Recettes : 1 127 490.44 €

+ 148 938.65 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 343 024.13 €

Recettes : 324 135.13 €

- 18 889.00 €

Résultat cumulé 2018	:	+ 130 049.65 €
Reports 2017 : - Fonctionnement	:	+ 459 394.20 €
- Investissement	:	- 13 350.00 €
RAR 2018	:	<u>0.00 €</u>
<u>Résultat net au 31.12.2018</u>	:	+ 576 093.85 €

Avant le vote Monsieur le Maire quitte la salle.

Désignation d'un président de séance : M. BOURBLANC est élu à l'unanimité.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018.

Vote : 16 voix pour.

1-7) AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET GENERAL 2018 :

Approbation

Rapporteur : M. BOURBLANC

Avant le vote du Budget primitif (BP) 2019, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Pour cela il faut tenir compte des reports et des restes à réaliser, à savoir :

FONCTIONNEMENT

Ligne 002 du CA 2018 : 459 394.20 €

Résultat exercice 2018 : 148 938.65 €

+ 608 332.85 €

INVESTISSEMENT

Ligne 001 du CA 2018 : - 13 350.00 €

Résultat exercice 2018 : -18 889.00 €

RAR 2018 0.00 €

- 32 239.00 €

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement de 32 239 € :

- le résultat de fonctionnement (608 332.85 € - 32239 €) de 576 093.85 € sera affecté à la ligne 002 du BP 2019.
- le résultat de la section d'investissement de - 32 239 € sera affecté à la ligne 001 dépenses d'investissement du BP 2019.
- le besoin de financement de la section d'investissement de 32 239 € sera affecté au compte 1068 du BP 2019.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation tel qu'indiqué ci-dessus.

Vote : 18 Voix Pour.

Monsieur le maire remercie Madame le receveur qui quitte la séance.

1-8) ANNULATION TITRE 2018 (SUR EXERCICE ANTERIEUR).

Rapporteur : M. BOURBLANC

Au cours de l'exercice 2018, un remboursement a été porté à tort sur un état P 503 de la commune par la trésorerie au mois de Novembre pour un montant de 1709.68 €.

Ce remboursement devant être restitué à la commune concernée, nous devons annuler le titre émis à tort.

Afin de procéder à l'annulation de ce titre 2018, une délibération est nécessaire.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- ANNULER le titre N° 1046 de l'exercice 2018 pour un montant de 1709.68 €.

Vote : pour à l'unanimité

II - INFORMATIONS :

- SYGOM : Compte rendu du 04 Février 2019 : lisible en Mairie. Rapporteur : M. CHESNAIS

Questions des conseillers :

- M. BASSET : démographie médicale sur Courcelles
- Réponse de M. le Maire : il indique qu'il n'y a rien de nouveau et nous sommes toujours dans la recherche d'un médecin.

- M. BASSET demande des informations sur le centre de tri : M. CHESNAIS lui répond que des études sont en cours.

- M. le Maire informe d'une prochaine réunion publique avant la fin du mois de Mars pour la demande des subventions concernant les travaux de la rue de Mousseaux au titre des amendes de police. Date : 25 Mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 20.